Image not found or type unknown

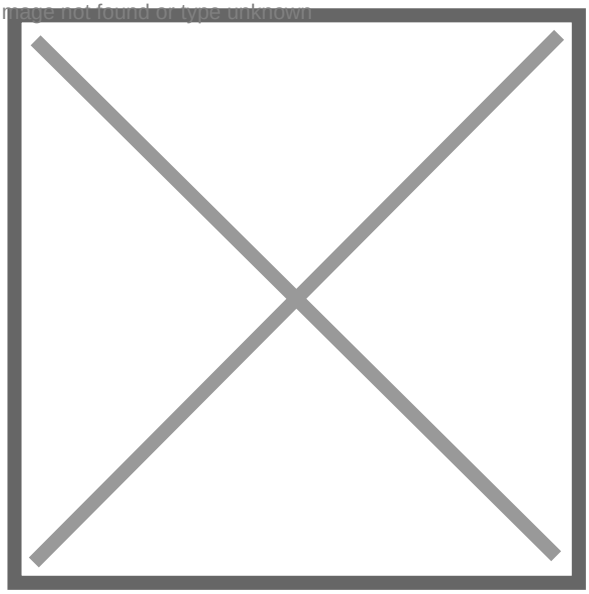

Invalidite et assurance

Par **richshoffer**, le **11/11/2008** à **20:54**

je suis en invalide depuis 10 ans l assurance de la maison participe 50pour cent de la traite de la maison en mai 2009 invalidite va etre remplace par une pension de retraite est ce que je vais toujours avoir droit a cette garantie merci 50p sur moi et 50p sur mon epouse

Par **MariePoppins**, le **11/11/2008** à **21:33**

Bonjour,

Suite a votre mise en invalidité, avez vous perdu votre emploi ?
si oui, je me demande pourquoi votre assurance n'a -t-elle pas couvert a 100% le credit de la maison ?
Aviez vous souscrit une assurance perte d'emploi lors de l'achat de la maison ?
si c'est le cas, reliser les clauses , car il me semble que les traites devaient êtres prises en charges a 100% par l'assurance (sauf clauses particuliéres).

Cordialement.
PS: je fait des recherches pour trouver une reponse à votre question :

je suis en invalide depuis 10 ans l assurance de la maison participe 50pour cent de la traite de la maison en mai 2009 invalidite va etre remplace par une pension de retraite est ce que je vais toujours avoir droit a cette garantie merci .

je ne suis pas experte , mais je ne vois pas pourquoi l'assurance cesserait de couvrir cette garantie .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés